

**L'initiative innovante en une phrase et 5 mots clés**

Le Conseil départemental du Cantal expérimente la télémédecine dans cinq établissements de santé en zone rurale : deux EHPAD, deux FAM, une clinique.

Télémédecine / Expérimentation / Attractivité / Accès aux soins / Service aux personnes

**Le besoin**

Les cinq établissements partenaires de l'expérimentation sont confrontés à plusieurs freins pour accéder à des consultations de spécialistes : l'éloignement des structures (plus d'une heure de trajet), la désorientation des personnes lorsqu'elles sortent de leur structure d'accueil, les délais de rendez-vous.

**Les objectifs**

L'objectif de l'expérimentation CyberCantal Télémédecine est de permettre une prise en charge plus simple et plus rapide des résidents de ces cinq structures en proposant un accès facilité aux spécialistes via la télémédecine.

L'expérimentation CyberCantal Télémédecine répond également aux objectifs suivants

Renforcer l'attractivité du département en luttant contre le phénomène de désertification médicale;

Améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients grâce à la continuité des soins ;

Éviter le déplacement des patients, en particulier des patients âgés.

**La description de l'initiative**

Le Conseil départemental du Cantal mène une expérimentation de télémédecine sur deux ans auprès de deux EHPAD, deux FAM et une clinique répartis sur l'ensemble du département. Différentes filières de télémédecine sont proposées.

Des groupes de travail ont été organisés dans les cinq structures pour faire émerger les besoins. Est ressorti en priorité la dermatologie.

Un expert dermatologue du Centre Hospitalier d'Aurillac s'est porté volontaire pour participer à l'expérimentation. L'élaboration du projet et du protocole médical a été faite par le Conseil départemental et le GCS SIMPA en collaboration avec l'ARS et les cinq structures.

Les résidents des cinq structures bénéficient des téléexpertises et téléconsultations réalisées par la dermatologue du Centre Hospitalier d'Aurillac via un chariot de télémédecine mis à disposition par le Conseil départemental du Cantal dans chacune des cinq structures, ainsi qu'une licence et la maintenance d'une solution logicielle de téléconsultation médicale, une connexion à la plate-forme régionale de télémédecine (liaison symétrique DSL).

Le matériel a été commandé via un groupement de commande structuré par le Groupement de Coopération Sanitaire d'Auvergne (le GCS SIMPA).

Février 2014 : Groupes de travail dans chacun des établissements pour recenser les besoins de chaque structure.

Mai 2014 : Début des réunions du groupe de travail pour l'élaboration du protocole de dermatologie.

Octobre 2014 : Signature du contrat et de la convention de télémédecine pour la dermatologie et Formation des professionnels de santé au sein des établissements  
19 Novembre 2014 : début des téléconsultations en dermatologie.  
Janvier 2015 : groupe de travail pour les troubles du sommeil et la réhabilitation respiratoire  
Mars 2015 : groupe de travail pour la télémédecine en médecine physique et de réadaptation  
Avril 2015 : groupe de travail pour la télécardiologie  
Mai 2015 : groupe de travail pour la télémédecine en médecine interne  
Juillet 2015 : Signature du contrat de télémédecine pour la télécardiologie

### **Les moyens humains et financiers**

Sur deux ans :

Investissement : 172 000 € HT

Fonctionnement : 196 000 € HT, incluant le recrutement d'un chargé de mission.

Dont 15 000 € HT de Maintenance

L'ARS a financé la plate-forme régionale de télémédecine soit 545 000 € ainsi que le matériel pour le Centre Hospitalier d'Aurillac à hauteur de 26 000 € et la rémunération des téléconsultations via le Fonds d'Intervention Régional.

Le budget global s'élève à près de 370 000 € financés à 50 % par le Feder Massif Central, 42 % par le Conseil Général du Cantal et 8 % par le Conseil Régional d'Auvergne.

### **Le bilan de l'initiative innovante**

Pour l'instant, seule l'activité de télédermatologie est active.

Entre le 19 novembre 2014 et le 31 juillet 2015, 34 actes de télédermatologie ont été réalisés. Ils concernent 28 téléconsultations et 6 téléexpertises au bénéfice de 27 patients.

L'évaluation sera menée d'ici fin 2015. Un ensemble d'indicateurs permettra d'évaluer le projet notamment sur :

La mesure de l'activité sur la période et modalités de fonctionnement,

L'impact de l'activité dans la prise en charge et le parcours de soins.

Le Conseil départemental souhaite poursuivre l'expérimentation pour tester un modèle socio-économique permettant le déploiement de la télémédecine à l'ensemble des EHPAD et des FAM.

Un comité de pilotage suit le projet.

Il associe les services du Conseil départemental, l'ARS, le GCS SIMPA, le Conseil Régional, les établissements expérimentateurs, le CH d'Aurillac, les caisses de sécurité sociale.

Poursuite de l'expérimentation envisagée sur deux ans supplémentaires pour développer d'autres spécialités : cardiologie, troubles du sommeil et réhabilitation respiratoire, médecine interne... et permettre une évaluation sur une plus grande durée, dans l'attente d'une codification et d'une tarification des actes de télémédecine par la sécurité sociale.